

**Arrêté ministériel portant agrément du système d'épuration individuelle  
AQUAmax® Classic – Type P 25 à 45 EH** présenté par la Société ATB  
Belgique, sise rue des Ecomines, 13 à 4900 SPA

Le Ministre de l'Environnement, de l'Aménagement du territoire, de la Mobilité et des Transports et du Bien-être animal ;

Vu le Livre II du Code de l'Environnement contenant le Code de l'Eau, notamment les articles D.222 et R.409 à R.417 ;

Vu l'avis référencé 2017/Avis 010 rendu par le Comité d'Experts chargés de l'examen des demandes d'agrément des systèmes d'épuration individuelle en date du 27 avril 2017,

ARRETE

Article 1<sup>er</sup> L'agrément comme système d'épuration individuelle du système d'épuration présenté par la société ATB Belgique à SPA sous l'appellation commerciale **AQUAmax® Classic – Type P 25 à 45 EH** pour une capacité de **25 à 45** équivalent-habitants est octroyé sous le numéro de référence 2017/06/202/A.

Le système d'épuration individuelle **AQUAmax® Classic – Type P 25 à 45 EH** correspond au principe et à la description repris en annexe du présent arrêté.

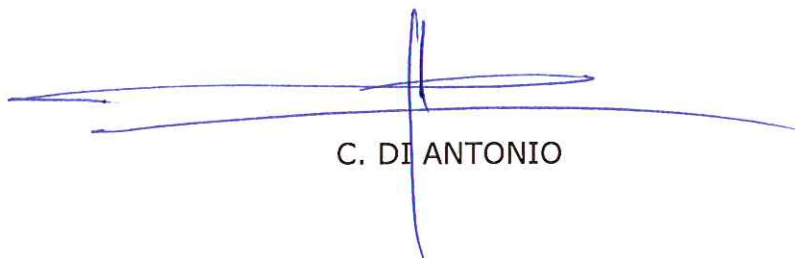
Art. 2. L'agrément est accordé pour cinq ans.

Art. 3. Un recours en annulation pour violation des formes soit substantielles, soit prescrites à peine de nullité, excès ou détournement de pouvoir, peut être porté devant le Conseil d'Etat contre la présente décision par toute partie justifiant d'une lésion ou d'un intérêt.

Le Conseil d'Etat section administration peut être saisi par requête écrite signée par l'intéressé ou par un avocat, et ce dans les 60 jours à dater de la notification ou de la publication de la présente décision.

Art. 4 : Le présent arrêté entre en vigueur le jour de sa publication au Moniteur belge.

Namur , le 24 JUIL. 2017



C. DI ANTONIO

## Annexe

### Principe et description du système AQUAmax® Classic – Type P 25 à 45 EH de la société ATB Belgique de SPA

#### AQUAmax® Classic – Type P

Capacité : 25 à 45 EH (voir Tableau 1)

#### PRINCIPE :

Installation en 2 cuves, fonctionnant sur le principe du réacteur séquentiel à boues activées (SBR). La première cuve assure le prétraitement et le rôle de tampon (stockage temporaire des effluents avant traitement biologique), à volume variable. La seconde cuve fonctionne de manière séquentielle selon des cycles de 8 heures : alimentation /aération/décantation/soutirage. L'alimentation (transfert du prétraitement vers l'aérateur) se fait par siphonage (amorcé par une pompe) ; l'évacuation de l'effluent clarifié et la purge des boues en excès) se font par pompage.

Extraction des boues secondaires de la cuve aérée vers le prétraitement. Stockage des boues primaires + secondaires dans le prétraitement

#### DESCRIPTIF TECHNIQUE :

Les caractéristiques de dimensionnement sont reprises dans le *Tableau 1* ci-joint faisant partie intégrante de l'Annexe.

#### Cuves :

Cuves cylindriques en béton :            Classe d'exposition XF1  
                                                          Classe de résistance C35/45  
                                                          Classe d'environnement EE3  
                                                          CEM I/42.5 R

#### Accessibilité :

Les deux cuves sont équipées d'un regard d'accès de diamètre 60 cm centré.

#### Dispositif de prétraitement et tampon :

Cuve de hauteur et de volume d'eau variables.

Entrée par tuyau PVC Ø160 mm au-dessus du niveau d'eau, sortie par un tuyau Ø40 mm, par siphonage amorcé par la pompe de purge des boues en excès, protégé par un té plongeant Ø160 mm. Ventilation haute de diamètre 160/110 mm éventuellement équipée d'un extracteur statique.

#### Dispositif de traitement et clarification :

Cuve de hauteur et de volume d'eau variables.

Entrée par siphon à travers la pompe de purge des boues en excès (3 fois/cycle de 8 h) et sortie par pompage.

Fonctionnement séquencé 3 cycles par jour :

Alimentation (3 x à t = 0h/2h et 4h du cycle).

Aération séquencée (voir tableau) par deux aérateurs venturi AQUA 5S fixés sur un châssis métallique dans la cuve (2 x 0.56 kW)

Décantation

Soutirage de l'effluent clarifié par une pompe ATB Lift 2, équipée d'un flotteur interrompant le pompage lorsque le niveau bas est atteint et par un tuyau Ø25 mm.

Les deux pompes sont également fixées sur le châssis métallique.

Le fonctionnement automatique de l'installation est géré par un organe de commande de type ATBcontrol<sup>®</sup> 3.

### **Gestion des boues :**

Extraction des boues en excès une fois par cycle, par une seconde pompe ATB Lift 2 (à la fin de la première séance d'aération, environ 50 minutes après le début du cycle). Cette pompe sert également à amorcer le siphon d'alimentation du réacteur.

Les boues primaires et secondaires sont stockées dans la première cuve (prétraitement). La hauteur maximale de stockage des boues est variable selon les modèles (voir **Tableau 1**)

### **Détection des dysfonctionnements :**

La station est pilotée par un module ATBcontrol<sup>®</sup> 3 enregistrant les messages d'erreur, les durées de fonctionnement, les changements d'état et les événements de l'unité dans un journal. L'automate est équipé d'une alarme sonore.

### **Dispositif d'échantillonnage :**

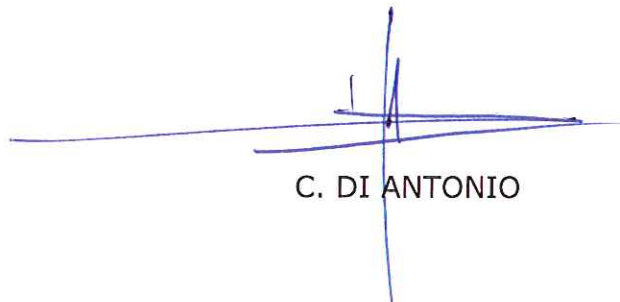
Bouteille d'échantillonnage (1,5L) insérée dans la canalisation d'évacuation de l'effluent, fixée dans la rehausse de la cuve de traitement.

**Tableau 1 : Caractéristiques de dimensionnement**

Capacité (EH)	25	30	35	40	45
type	P	P	P	P	P
Forme des cuves	cylindrique	cylindrique	cylindrique	cylindrique	cylindrique
<b>PRETRAITEMENT</b>					
Hauteur d'eau (m)	1,85 à 2,37	1,94 à 2,37	1,87 à 2,37	1,82 à 2,37	1,77 à 2,39
Hauteur du trop-plein (m)	2,37	2,37	2,37	2,37	2,39
Hauteur de transfert vers le traitement (m)	1,69	1,71	1,60	1,65	1,58
Hauteur max de stockage des boues (m)	1,39	1,41	1,30	1,35	1,28
Surface (m <sup>2</sup> )	4,01	6,96	6,11	6,11	6,11
Volume à Hmax (m <sup>3</sup> )	9,50	14,50	14,50	14,50	14,50
<b>TRAITEMENT ET CLARIFICATION</b>					
Hauteur d'eau min (m)	1,69	1,71	1,60	1,65	1,58
Hauteur d'eau max (m)	2,06	2,16	2,13	2,07	2,05
Hauteur du trop-plein (m)	2,37	2,37	2,37	2,37	2,39
Surface (m <sup>2</sup> )	4,01	4,01	4,01	6,11	6,11
<b>SEQUENCES<sup>(1)</sup></b>					
Amorçage de l'alimentation (sec)	7				
Aération séquentielle mode 1	16 sec ON/10 min OFF	17 sec ON/10 min OFF	18 sec ON/10 min OFF	19 sec ON/10 min OFF	20 sec ON/10 min OFF
Durée de la phase (min)	45				
Aération séquentielle mode 2	1 min ON/6,5 min OFF	1,2 min ON/6,3 min OFF	1,3 min ON/6,2 min OFF	1,5 min ON/6,0 min OFF	1,7 min ON/5,8 min OFF
Purge de boues (à la fin de la première période d'aération) (sec)	12	15	17	20	22
Durée de la phase (min)	75				
Amorçage de l'alimentation (sec)	7				
Aération séquentielle mode 1	16 sec ON/10 min OFF	17 sec ON/10 min OFF	18 sec ON/10 min OFF	19 sec ON/10 min OFF	20 sec ON/10 min OFF
Durée de la phase (min)	45				
Aération séquentielle mode 2	1 min ON/6,5 min OFF	1,2 min ON/6,3 min OFF	1,3 min ON/6,2 min OFF	1,5 min ON/6,0 min OFF	1,7 min ON/5,8 min OFF

Vu pour être annexé à l'arrêté ministériel portant l'agrément du système  
**AQUAmax® Classic – Type P 25 à 45 EH** de la ATB Belgique de SPA

Namur, le 24 JUL. 2017

A handwritten signature in blue ink, consisting of several overlapping horizontal and vertical strokes, centered on the page.

C. DI ANTONIO